

RÉSOLUTION N°2005-144
2005 02 15
POINT K2

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE -
MONSIEUR GILLES DROLET
37, RUE TRUDEAU
LOTS 44-73, 44-74, 44-75 ET 44-76 (DM642)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure formulée par monsieur Gilles Drolet;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme relative à cette dérogation mineure dans le procès-verbal de sa séance du 11 janvier 2005, point numéro 05-06;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié dans l'édition du 30 janvier 2005 du tabloïd municipal «Châteauguay Info-Public»;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'a formulé de commentaires relatifs à ce projet, suite à l'invitation du maire;

Il est proposé par M. Anthony Boffice,
 appuyé par M. Alain Durand,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«1° Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

2° Que la Ville de Châteauguay accorde la dérogation mineure demandée au règlement de zonage numéro Z-3001, pour un immeuble situé au 37, rue Trudeau (lots 44-73, 44-74, 44-75 et 44-76), soit de permettre un bâtiment principal déjà érigé à une marge avant de 3,90 mètres et à une marge latérale de 2,60 mètres et de permettre également un solarium déjà érigé à une marge latérale de 2,20 mètres.»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2005-145
2005 02 15
POINT K3

MANDAT - GROUPE DGS EXPERTS-CONSEILS
SERVICES PROFESSIONNELS - BASSIN DE RÉ-
TENTION PLUVIALE - TERRE 134

Il est proposé par M. Serge Dion,
 appuyé par Mme Claire Labelle,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville mandate le Groupe DGS Experts-Conseils pour la réalisation des plans et devis du bassin de rétention pluviale nécessaire à la construction du développement domiciliaire de la terre 134, le tout selon l'offre de services professionnels datée du 16 décembre 2004, signée par monsieur Jean-Marc Dumontier, ingénieur, le tout pour un montant forfaitaire de 19 925 \$ excluant les taxes applicables, les rapports devant être présentés à madame Ginette Leclair, ingénieure et directrice du Service de génie et de développement urbain, le tout imputé au futur règlement d'emprunt.»-

ADOPTÉE.



RÉSOLUTION N°2005-198
2005 03 01
POINT K11

**ÉTUDE DES DÉBITS À L'USINE
D'ÉPURATION SAINT-BERNARD**

CONSIDÉRANT l'engagement pris en février 2004 avec le ministère de l'Environnement;

CONSIDÉRANT que les budgets nécessaires sont inclus au PTI 2005;

CONSIDÉRANT que des projets de développement sont prévus pour l'année 2005 et les suivantes;

CONSIDÉRANT que la Ville veut régler la problématique de débit à l'usine d'épuration Saint-Bernard;

Il est proposé par M. Serge Dion,
appuyé par M. Anthony Boffice,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«1° Que la Ville de Châteauguay s'engage à donner un mandat pour l'évaluation des conditions de débit du réseau d'égouts sanitaires à partir des données enregistrées dans les différentes stations de pompage de la Ville;

2° Que la Ville s'engage, suite à cette évaluation, à prendre action afin de corriger les anomalies décelées s'il y a lieu.»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2005-199
2005 03 01
POINT K12

**CENTRE SPORTIF POLYDIUM -
SOUTIEN FINANCIER**

Il est proposé par M. Michel Gendron,
appuyé par M. Stephen Brisebois,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay verse la somme de 140 \$ au Centre sportif Polydium pour l'inscription de quatre personnes au tournoi de curling annuel qui se tiendra les 11 et 12 mars 2005. Cette somme devant être prélevée au poste budgétaire 211000970.»-

ADOPTÉE.

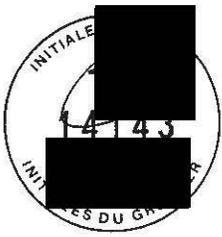
RÉSOLUTION N°2005-200
2005 03 01
POINT K13

**SERVICE DE GÉNIE ET DE DÉVELOPPEMENT
URBAIN, INTÉRIM - VILLE DE CHATEAUGUAY**

Il est proposé par M. Stephen Brisebois,
appuyé par M. Daniel Kabasele,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

MODIFIÉE PAR
LA RÉSOLUTION
NUMÉRO 2005-330
2005 04 05



RÉSOLUTION N°2005-244
2005 03 15
POINT B3(f)

**PROLONGATION DU MANDAT - FISCALITÉ/
PAIE - RAYMOND, CHABOT, GRANT,
THORNTON (POINT NUMÉRO 2.6)**

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par la Commission d'administration, lors de sa séance du 7 mars 2005, point numéro 2.6;

Il est proposé par M. Serge Dion,
appuyé par M. Stephen Brisebois,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«1° Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

2° Que la Ville de Châteauguay approuve les dépenses supplémentaires réalisées pour des services professionnels rendus en fiscalité/paie pour des travaux de validation et de paramétrisation pour la production des T4 et Relevé 1 pour lesquels un montant de 25 000 \$ a été prévu en vertu de la résolution numéro 2005-41, ainsi que des travaux non prévus relativement au calcul de la rétroactivité des cols bleus et la vérification de la paramétrisation du nouveau logiciel pour la production de la paie, incluant le mandat complémentaire réalisé par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton, relatif à la banque de temps accumulé et des avantages imposables pour l'utilisation d'un véhicule, le tout pour un montant total approximatif de 40 000 \$, taxes en sus;

3° Que les dépenses supplémentaires soient imputées au poste budgétaire 0213500413.»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2005-245
2005 03 15
POINT B3(g)

APPROBATION - MANDAT À ACCOUNTEMPS

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par la Commission d'administration, lors de sa séance du 7 mars 2005;

Il est proposé par M. Michel Gendron,
appuyé par M. Marc Lavigne,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«1° Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

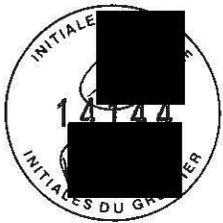
2° Que la Ville de Châteauguay approuve le mandat confié à Accountemps de même que les dépenses réalisés et à venir dans ce dossier à être imputées au poste budgétaire 0213500413.»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2005-246
2005 03 15
POINT B3(h)

**HONORAIRES – DR BAHJAT ASHKAR, ING.
LES CONSULTANTS BAFA INC.
(POINT NUMÉRO 2.16)**

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par la Commission d'administration, lors de sa séance du 7 mars 2005, point numéro 2.16;



Il est proposé par M. Anthony Boffice,
appuyé par M. Marc Lavigne,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay mandate le Dr Bahjat Ashkar, ingénieur, de la firme Les Consultants Bafa Inc. aux termes du mandat qui lui a été confié à la séance du 1^{er} mars 2005 par la résolution numéro 2005-200 pour des honoraires totaux de 22 500 \$, taxes en sus. Ce montant sera prélevé à même le poste budgétaire relié aux honoraires professionnels, dans lequel des sommes provenant du poste salarial relié aux fonctions de directrice du Service de génie et de développement urbain, laissées vacantes par le départ de madame Ginette Leclair, auront été transférées.»-

ADOPTÉE.

MODIFIÉE PAR
LA RÉSOLUTION
NUMÉRO 2005-336
2005 04 05

RÉSOLUTION N°2005-247
2005 03 15
POINT B3(i)

ENTENTE - VENTE DE TERRAINS -
TERRE 108
(POINT NUMÉRO 2.8)

ABROGÉE PAR
LA RÉSOLUTION
NUMÉRO 2005-465
2005 05 03

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par la Commission d'administration, lors de sa séance du 7 mars 2005, point numéro 2.8;

CONSIDÉRANT la demande de messieurs Michel Chevrette et Michel Pitre, représentés par monsieur René Lafrance, agent immobilier, de se porter acquéreur d'une partie de la terre 108 pour un projet résidentiel;

CONSIDÉRANT leur volonté de faire les démarches pour acquérir les lots de la terre 108 n'appartenant pas à la Ville de Châteauguay;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Ville et ses citoyens de voir cette partie de terrain se développer;

Il est proposé par M. Serge Dion,
appuyé par M. Michel Gendron,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«1° Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

2° Que la Ville de Châteauguay accorde un délai de six (6) mois pour permettre d'effectuer les transactions nécessaires à l'acquisition des lots privés;

3° Que la Ville de Châteauguay s'engage à ce moment, à vendre la balance de la terre 108, à l'exception de la partie réservée au futur CLSC, au montant recommandé par la firme Beaulieu, Coutu, Bélanger & Associés, soit 1,55 \$ du pied carré, pour une superficie approximative de 270 827 pieds carrés;

4° Que le tout soit conditionnel à la signature d'un protocole respectant le plan d'aménagement préparé par le Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc daté du 22 octobre 2001 et de paramètres architecturaux reflétant le caractère haut de gamme de ce secteur.»-

ADOPTÉE.



«1° Que ce Conseil nomme par les présentes la Société Les Consultants Bafa Inc. a/s Dr Bahjat Ashkar, ingénieur, pour une période de neuf (9) semaines, à compter du 7 mars 2005, afin d'assumer et assurer, selon les besoins, les services généraux de génie requis de temps à autre à la Ville de Châteauguay, selon une entente à convenir entre les parties, les sommes requises pouvant être prélevées à même un transfert de sommes équivalentes au poste salarial relié aux fonctions de directrice du Service de génie et de développement urbain, laissées récemment vacantes par le départ de madame Ginette Leclair;

2° Que ce Conseil nomme aussi par les présentes par intérim monsieur Jean-Pierre Hondema, à compter du 7 mars 2005, afin d'assumer et assurer la direction des services de génie et de développement urbain de la Ville de Châteauguay, avec un ajustement de salaire de 200 \$ par semaine, lesdites sommes requises pouvant être prélevées à même un transfert des sommes équivalentes au poste salarial relié aux fonctions de directrice du Service de génie et de développement urbain, laissées récemment vacantes par le départ de madame Ginette Leclair.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2005-201
2005 03 01
POINT K14**

**COUR MUNICIPALE - INSTITUTION
MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT les discussions sur l'avenir des cours municipales présentement en cours au Québec;

CONSIDÉRANT le fait que les cours municipales du Québec sont administrées par les municipalités depuis plus de 150 ans et offrent les services judiciaires les plus près des citoyens;

CONSIDÉRANT que, dans le cours des discussions sur les cours municipales, des représentants(tes) du ministère de la Justice du Québec et de municipalités régionales de comté (MRC), par l'intermédiaire de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) du Québec, ont indiqué et recommandé que les cours municipales du Québec devraient être rapatriées dans les compétences des MRC;

CONSIDÉRANT la loi actuelle sur les cours municipales qui prévoit et permet déjà aux municipalités et aux MRC qui le souhaitent, de se regrouper afin d'offrir les services aux citoyens le plus près possible en matière de justice, où qu'ils habitent au Québec;

Il est proposé par M. Sergio Pavone,
appuyé par M. Serge Dion,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«1° Que ce Conseil prenne position à l'effet que :

- la loi actuelle sur les cours municipales prévoit et permet déjà aux municipalités et aux MRC qui le souhaitent, de se regrouper afin d'offrir les services aux citoyens le plus près possible en matière de justice, où qu'ils habitent au Québec;
- les villes et les municipalités québécoises administrent bien les cours municipales et ce, depuis plus de 150 ans déjà, et continueront à le faire, notamment à cause de la justice de proximité qu'elles offrent aux citoyens;



«1° Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

2° Que la Ville de Châteauguay confirme à la Société d'habitation du Québec qu'elle désire participer au Programme Rénovation Québec (PRQ) volet II - Aide aux propriétaires de maisons lézardées;

3° Que la Ville de Châteauguay a l'intention de participer financièrement et demande à la Société d'habitation du Québec de participer pour un montant de 60 000 \$ soit la moitié de l'aide qui sera versée aux propriétaires dans le cadre de ce programme.»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2005-296
2005 03 15
POINT K15

COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES -
SOUTIEN FINANCIER

Il est proposé par M. Marc Lavigne,
appuyé par M. Michel Gendron,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay verse la somme de 120 \$ pour l'achat de dix (10) billets du pizzathon du 6 avril 2005. Cette somme devant être prélevée au poste budgétaire 211000970.»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2005-297
2005 03 15
POINT K16

COMITÉ DE SÉLECTION DES
PROFESSIONNELS - MANDATS

Il est proposé par M. Anthony Boffice,
appuyé par M. Marc Lavigne,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay mandate le Dr Bahjat Ashkar, ingénieur, de la firme 9085-9026 Québec Inc. et Me Chantale Gariépy, avocate de la Société Brouillard, Bibeau, Gariépy & Associés à leur taux horaire respectif, soit 180 \$/heure, et de 230 \$/heure, afin de siéger sur les comités de sélection des professionnels formés par le Conseil, le tout selon la loi. Ces montants étant prélevés à même le règlement d'emprunt relié au projet étudié ou en l'absence de pareil, au poste budgétaire des services professionnels.»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2005-298
2005 03 15
POINT K17

LA RENCONTRE CHÂTEAUGUOISE -
SOUTIEN FINANCIER

Il est proposé par M. Daniel Kabasele,
appuyé par M. Serge Dion,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

ABROGÉE PAR
LA RÉSOLUTION
NUMÉRO 2006-411
2006 04 04



RÉSOLUTION N°2005-324
2005 04 05
POINT H3

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO
2005-182 – OCTROI DU CONTRAT POUR LA
FOURNITURE D'HABILLEMENT ET D'ÉQUI-
PEMENTS POUR LE SERVICE DE LA POLICE
(SI-05-01)

Il est proposé par M. Michel Gendron,
appuyé par M. Serge Dion,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«1° Que la résolution numéro 2004-182 adoptée le 1^{er} mars 2005 soit, et elle est par les présentes, modifiée afin d'y changer dans le premier paragraphe du point 2° le mot «l'Île-Verte» par celui de «l'Isle-Verte» et d'y changer dans le quatrième paragraphe du point 2° le montant de «27 383 \$» par celui de «29 463 \$».-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2005-325
2005 04 05
POINT H4

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNI-
TURE DE SERVICES PROFESSIONNELS
POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE
MULTIFONCTIONNEL (SP-05-04)
(RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO E-1663)

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées par un appel d'offres publié dans l'édition du 13 février 2005 du tabloïd municipal «Châteauguay Info-Public», et le 14 février 2005 sur le réseau électronique SÉ@O, conformément à l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Bahjat Ashkar, ingénieur, daté du 24 mars 2005 dans le dossier;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de la Division des approvisionnements, du directeur général et de la trésorière et directrice du Service des finances de la Ville datée du 4 avril 2005;

Il est proposé par Mme Claire Labelle,
appuyé par M. Stephen Brisebois,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«1° Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

2° Que la Ville de Châteauguay octroie le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la construction d'un centre multifonctionnel (SP-05-04) à la firme «Genivar Groupe Conseil inc.», soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage lors de l'analyse par le Comité de sélection, selon le prix forfaitaire de sa soumission, pour un montant de 385 333,75 \$, toutes taxes incluses, le tout aux autres conditions de sa soumission et du devis;

3° Que le tout soit financé, selon les crédits disponibles, à même le règlement d'emprunt numéro E-1663, le tout conditionnel à l'acceptation de ce règlement par le ministère des Affaires municipales et des Régions.»-

ADOPTÉE.



- Chœur en fugue;
- Chœur La Bohème;
- Comité organisateur Fête du Canada;
- C.T.G.C.;
- Grand Orchestre de Châteauguay;
- Production Sans Visage;
- Société du Musée du Grand Châteauguay;
- Théâtre Quatre/Corps Inc.;
- Troupe de théâtre Les Scéneux.»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2005-480
2005 05 17
POINT B1(d)

INSTALLATION DE LUMINAIRES -
PARC BILLINGS
(POINT NUMÉRO 1.7)

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par la Commission de la vie communautaire, lors de sa séance du 4 mai 2005, point numéro 1.7;

Il est proposé par M. Anthony Boffice,
appuyé par Mme Claire Labelle,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay accepte de financer l'installation de huit (8) luminaires sur le terrain #3 du parc Billings à même le fonds des parcs. L'opération devrait être réalisée avant le début de la saison de soccer.»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2005-481
2005 05 17
POINT B1(e)

MANDAT À M. BAHJAT ASHKAR – INTER-
SECTION DU BOULEVARD MAPLE ET DE
LA RUE DES ÉRABLES (POINT NUMÉRO 1.9)

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par la Commission de la vie communautaire, lors de sa séance du 4 mai 2005, point numéro 1.9;

Il est proposé par M. Michel Gendron,
appuyé par M. Serge Dion,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que la Ville de Châteauguay mandate monsieur Bahjat Ashkar, ingénieur, afin d'analyser la situation en collaboration avec le Service de la police et de présenter une ou des alternatives pour rendre l'intersection du boulevard Maple et de la rue des Érables plus sécuritaire.»-

ADOPTÉE.



ABROGÉE PAR
LA RÉSOLUTION
NUMÉRO 2005-1272
2005 12 20

RÉSOLUTION N°2005-736
2005 07 05
POINT K4

ACHATS D'ÉQUIPEMENTS EFFECTUÉS EN
2005 ET EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à l'achat de divers équipements au cours de l'année 2005 qui ont été financés à même le fonds de roulement;

CONSIDÉRANT le paragraphe 2 de l'article 569 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Mme Claire Labelle,
appuyé par M. Alain Durand,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«1° Que la Ville de Châteauguay autorise que les achats d'équipements suivants effectués entre les mois de janvier 2005 et juin 2005 et qui se chiffrent à 119 549,45 \$ soient financés à même le fonds de roulement :

<u>Montant</u>	<u>Fournisseur</u>	<u>Direction/Serv./Div.</u>
40 733,53 \$	W. Côté & Fils Ltée	Transport
1 236,89 \$	Procom Inc.	Transport
3 965,06 \$	Méto Com Canada	Transport
1 625,77 \$	Laberge Services Alimentaires	Loisir & Culture
5 725,33 \$	Centre de Voile QC Koury Inc.	Loisir & Culture
3 305,58 \$	Industries Centaure Ltée	Sécurité publique
8 528,57 \$	Inter-Cel Radio Mobile Inc.	Incendie
7 157,21 \$	CPU Design Inc.	Administration
9 541,99 \$	Systèmes Influatec Inc.	Administration
1 069,45 \$	Nexxlink Technologies Inc.	Administration
1 408,72 \$	Synopsis Solutions	Administration
8 445,39 \$	Microserv Sol. Tech.Dorval Inc.	Administration
1 218,52 \$	Informatique EBR Inc.	Bibliothèque
414,81 \$	Solutions CS Inc.	Bibliothèque
3 397,39 \$	Services Boom-Loc	Incendie
6 567,92 \$	Asea Brown Boveri Inc.	Hygiène du milieu
8 077,67 \$	Bell Canada	Administration
1 944,45 \$	J.C. Lanctôt Inc.	Loisir & Culture
3 024,70 \$	CMP Mayer Inc.	Incendie
<u>2 160,50 \$</u>	PG Mensys D'information Inc.	Amén., Urb. & Dév.

119 549,45 \$

2° Que la Ville emprunte la somme de 119 549,45 \$ au fonds de roulement, le fonds général remboursant le fonds de roulement sur une période de cinq ans par des versements égaux, à compter de 2006.»-

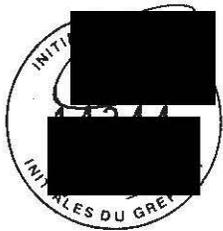
ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2005-737
2005 07 05
POINT K5

MANDAT À MME SUZELLE BARRINGTON,
INGÉNIEURE-AGRONOME – JUSTIFICATION -
SERVITUDE - MILIEU AGRICOLE – TERRE 131

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir un agronome pour représenter la Ville de Châteauguay auprès de la CPTAQ dans le dossier d'une servitude sur la terre 131, zonée agricole;

Il est proposé par M. Serge Dion,
appuyé par M. Alain Durand,



ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«1° Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

2° Que la Ville de Châteauguay mandate madame Suzelle Barrington, ingénieure-agronome, afin de préparer un rapport agronomique, de remplir le formulaire approprié et de représenter la Ville de Châteauguay en audience, le tout tel que décrit dans son offre de service du 23 juin 2005;

3° Que les honoraires soient de 1 200 \$, excluant les taxes applicables, le tout prélevé au futur règlement d'emprunt. Les rapports devront être adressés à monsieur Jean-Pierre Hondema, directeur par intérim du Service de génie et de développement urbain.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2005-738
2005 07 05
POINT K6**

**ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO
2005-660 - SOLDE DE RÈGLEMENTS**

CONSIDÉRANT les informations fournies dans ce dossier par la trésorière et directrice du Service des finances lors de la plénière du 4 juillet 2005;

Il est proposé par M. Michel Gendron,
appuyé par M. Marc Lavigne,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«1° Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

2° Que la résolution numéro 2005-660 adoptée le 21 juin 2005 soit, et elle est par les présentes, abrogée à toutes fins que de droit.»-

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION N°2005-739
2005 07 05
POINT K7**

**RÉFECTION DE FILETS DE SÉCURITÉ AU
PARC YVAN-FRANCO ET ABROGATION
DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2005-661**

CONSIDÉRANT les informations fournies dans ce dossier par la trésorière et directrice du Service des finances lors de la plénière du 4 juillet 2005;

CONSIDÉRANT l'ambiguïté des éléments à l'appui du financement entourant la réalisation de travaux d'installation d'un filet protecteur au parc Yvan-Franco;

CONSIDÉRANT la proposition de services reçue dans ce dossier par un fournisseur spécialisé dans ce domaine, soit la firme «Filets NAD's», pour un montant de 15 750 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des travaux publics et des Services récréatifs et communautaires;

Il est proposé par M. Serge Dion,
appuyé par M. Alain Durand,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-



«1° Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

2° Que la Ville de Châteauguay confie à la firme «Filets NAD's» le contrat de réfection de filets de sécurité au parc Yvan-Franco, pour un montant de 15 750 \$, taxes en sus, le tout aux autres conditions indiquées à la proposition de services déposée par ladite firme;

3° Que cette dépense prévue au fonds des parcs, projet numéro 2005-123, soit imputée au poste budgétaire 067700737;

4° Que la résolution numéro 2005-661 adoptée le 21 juin 2005 soit, et elle est par les présentes, abrogée à toutes fins que de droit.»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2005-740
2005 07 05
POINT K8

MANDAT AU DR BAHJAT ASHKAR, INGÉ-
NIEUR DE LA FIRME LES CONSULTANTS
BAFA INC.

Il est proposé par Mme Claire Labelle,
appuyé par M. Michel Gendron,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que ce Conseil mandate par les présentes Dr Bahjat Ashkar, ingénieur de la firme Les Consultants Bafa Inc., afin de rendre divers services et accomplir diverses tâches de génie requises au Service de génie de la Ville de Châteauguay, dont celles de la gestion des projets du Programme d'immobilisations 2005 de la municipalité, la direction du Comité de construction du bâtiment multifonctionnel et la vérification, l'autorisation et la signature des plans de génie conçus à la municipalité, et ce, à compter du 3 juillet 2005, pour des honoraires totaux de 20 000 \$, taxes en sus. Ce montant sera prélevé à même le poste budgétaire relié aux honoraires professionnels, dans lequel des sommes provenant du poste salarial relié aux fonctions.»-

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION N°2005-741
2005 07 05
POINT K9

VIRUS DU NIL OCCIDENTAL -
TERRITOIRE DE CHÂTEAUGUAY

Il est proposé par M. Serge Dion,
appuyé par M. Anthony Boffice,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«Que le Conseil municipal de la Ville de Châteauguay fasse et autorise toutes démarches requises et possibles auprès des autorités de la santé de la Montérégie et celles du gouvernement du Québec, afin que le territoire de la Ville de Châteauguay puisse être inclus dans les mesures prises et à prendre en 2005, afin de prévenir et s'assurer que le virus du Nil occidental n'affecte pas la population en général, ni les citoyens de Châteauguay en particulier.»-

ADOPTÉE.